AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20230228-014_2023-DE en date du 09/03/2023 ; REFERENCE ACTE : 014_2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 28 février 2023 à 18h00 à Mérindol-les-Oliviers

Le Conseil communautaire, convoqué le 22 février 2023 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Jean Bouchet à Mérindol-les-Oliviers

Secrétaire de séance : Monsieur Augustin CLEMENT

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 70

Etaient présents : 57 (dont 4 suppléants)

Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Lionel FOUGERAS - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - Sébastien BERNARD - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Yoann GRONCHI - Denis CONIL - Patrick LEDOUX - Gérard TRUPHEMUS - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Lionel ESTEVE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Laurent CHAREYRE - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Didier LAFFITTE - Aurore AMOURDEDIEU - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Florence BOUNIN - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Isabelle TEISSEYRE - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Fabienne BARBANSON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Alain BOULET (suppléant) - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Patrick TITZ - Gérard PEZ - Alain NICOLAS - Gérard NELH (suppléant) - Marie-Pierre MONIER

Etaient absents ou excusés: 31

Marc HAMARD - Gines ACHAT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Philippe CAHN - Sébastien ROUSTAN - Eric LYOBARD - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Odile TACUSSEL - Christian CORNILLAC - François GIRAUD - Didier GILLET - Géraud BONTOUX - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Alain MONGE - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Nadège RANCON - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON - Claude SOMAGLINO

Excusés ayant donné pouvoir : 13

José FERNANDES a donné pouvoir à Aurore AMOURDEDIEU - Juliette HAÏM a donné pouvoir à Alexandre PENIGAUT - Stéphanie POUYET a donné pouvoir à Laurent CHAREYRE - Sylvie GARNERO a donné pouvoir à Fabienne BARBANSON - Marie-Christine LAURENT a donné pouvoir à Pierre COMBES - Odile PILOZ a donné pouvoir à Monique BOTTINI - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Thierry TATONI a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Didier LAFFITTE - Claude CHAMBON a donné pouvoir à Jean GARCIA - Alain FRACHINOUS a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Claude BAS a donné pouvoir à Michel GREGOIRE - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20230228-014_2023-DE en date du 09/03/2023 ; REFERENCE ACTE : 014 2023

Adm. Générale - Finances - Marché Publics - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteur : Nadia MACIPE

Ressources Humaines

014-2023 Retrait de la délibération n°138-2022 portant sur le renouvellement d'un poste non permanent de chargé de mission Habitat et Mobilité et suppression du poste du tableau des effectifs

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n°138-2022 approuvant le renouvellement d'un poste non permanent de Chargé(e) de mission Habitat et Mobilité à temps complet (35h00) ;

Considérant la demande du contrôle de légalité de retirer la délibération n°138-2022 qui avait été prise sur la base d'un accroissement temporaire d'activité qui ne pouvait excéder 12 mois ;

Vu la délibération n°204-2022 du 29 novembre 2022 créant un poste d'ingénieur territorial à temps complet (35h00) pour nommer l'agent qui occupait le poste non permanent de Chargé(e) de mission Habitat et Mobilité en qualité d'agent titulaire en disponibilité de la fonction publique ;

Considérant l'avis favorable unanime émis par le Comité Technique de la collectivité en date du 5 décembre 2022 ;

En effet, à compter de 2023, le besoin sur ce poste est devenu permanent pour pérenniser les actions mises en œuvre en matière d'habitat et de mobilité au sein du Pôle Aménagement territorial, ce qui a permis la mutation de l'agent qui mène à bien ces missions.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR: 70 CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

D'APPROUVER le retrait de la délibération n°138-2022 ;

D'APPROUVER la suppression, du tableau des effectifs, du poste non permanent de chargé de mission Habitat et Mobilité à temps complet (35h00) à compter du 28 février 2023 ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président

Thierry DAYRE

Transmission en préfecture le : 09/03/23

Mise en ligne le : 09/03/23

Ampliation à :